

Rencontre avec Lionel Canesi, président du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

« NOUS NOUS RÉALISONS À TRAVERS LA RÉUSSITE DE NOS CLIENTS »

Élu président des experts-comptables de France depuis fin 2020, **Lionel Canesi** plaide pour une digitalisation de sa profession. Pour lui, le numérique doit aider les professionnels du chiffre à sauver plus d'entreprises.



dire que le recours à un expert-comptable est un investissement qui rapporte plus qu'il ne coûte. La preuve : les créateurs d'entreprise qui font appel à un expert-comptable ont trois fois plus de chances de vivre sans encombre les 3 à 5 ans durant lesquels le risque d'échec est très fort.

« Économistes du quotidien, nous intervenons dans tous les domaines de la vie d'une entreprise : pilotage, comptabilité, juridique, fiscalité, accompagnement patrimonial, digitalisation... »

AMPHITÉA magazine : Pouvez-vous présenter rapidement votre profession ?

Lionel Canesi : Le Conseil supérieur de l'Ordre regroupe 21 000 experts-comptables, dont une moitié sont aussi commissaires aux comptes, 130 000 collaborateurs et 3 millions de clients. La profession est réglementée par une ordonnance de 1945, mais elle existe depuis que le moine italien Luca Pacioli a publié le premier manuel de comptabilité en 1494.

A. M. : Que recouvre exactement l'appellation « les professionnels du chiffre » ?

L. C. : Les experts-comptables sont des chefs d'entreprise au service de chefs d'entreprise. J'aime aussi dire qu'ils sont les économistes du quotidien dans la mesure où ils sont capables d'intervenir dans tous les domaines de la vie d'une entreprise, le pilotage, la comptabilité, le juridique, la fiscalité, l'accompagnement

patrimonial, la digitalisation... Ils lui apportent, non seulement leur propre expérience de dirigeants d'entreprise, mais aussi l'expérience mutualisée de tous leurs clients.

A. M. : On a vu fleurir depuis quelques années des cabinets en ligne sur internet. Comment vivez-vous cette concurrence ?

L. C. : La production de comptes n'est qu'une toute petite partie de notre métier et je ne pense pas que les plateformes dématérialisées puissent accompagner les chefs d'entreprise comme nous le faisons. Analyser la situation d'un dirigeant, l'alerter, lui apporter des explications, des conseils, l'aider à faire une demande de fonds de solidarité ou à préparer sa succession... nous, nous savons faire ! Faire croire que l'on peut offrir le même niveau de service et de conseil en cassant les prix, ça ne peut pas faire illusion longtemps... Je préfère

A. M. : Comment la profession s'est-elle investie dans la lutte contre la pandémie Covid-19 ? Peut-on dire que cette crise a été un révélateur, si tant est qu'on en avait besoin, de la place privilégiée qu'occupent les experts-comptables auprès des dirigeants d'entreprise ?

L. C. : Depuis le 16 mars 2020, la profession s'est formidablement engagée auprès des entreprises. C'est dans les crises que les gens se révèlent. Nous avons prouvé notre savoir-faire pour analyser et décrypter la situation, accompagner les entreprises dans la demande d'aides, et depuis quelques mois, préparer la relance. Nous savons aussi faire des propositions au gouvernement pour que les politiques publiques mises en place correspondent au mieux aux besoins de l'économie. Nous sommes en guerre. Une guerre à la fois sanitaire et économique. Les experts-comptables sont au front, en première ligne, et je suis très fier d'être leur capitaine.

A. M. : Pendant longtemps, l'expert-comptable a plus été vu comme un comptable que comme un expert. Et puis un début de déréglementation de la profession a fait changer les choses. Plus récemment, en 2019, la loi PACTE a élargi les missions que vous êtes susceptible d'effectuer pour une entreprise. Une belle opportunité pour la profession ?

L. C. : Honnêtement, non. La loi PACTE n'est pas pour moi une opportunité. Tout d'abord, en relevant les seuils d'audit légal de certification des comptes, cette loi est dévastatrice pour les commissaires aux comptes. Ensuite, concernant les experts-comptables, je ne vois rien de bien transcendant dans ce texte qui, à mon avis, ne nous fera pas gagner un euro de chiffre d'affaires. La loi PACTE ne me fait donc pas sauter au plafond. Ce qui est et ce qui reste important pour nous, c'est notre utilité !

A. M. : Le conseil occupe aujourd'hui une place encore relativement faible dans les activités des cabinets, à côté des autres missions traditionnelles, comme la tenue des comptabilités ou l'établissement des comptes annuels. Faut-il développer pour cette fonction de conseil ? Et si oui, comment le faire ?

L. C. : La profession ne facturerait pas assez de conseil ? Voilà un vieux débat qui a commencé il y a au moins 40 ans ! La réalité, c'est que nous faisons du conseil, mais qu'il est difficile d'isoler et de mesurer cette activité.

Une grande partie des experts-comptables intègrent dans un même forfait la comptabilité et le conseil.

Bien sûr, nous pourrions établir une comptabilité spécifique, mais il faudrait avoir du temps pour cela, alors que nous sommes déjà noyés sous l'administratif. Je rappelle à ce sujet que les services de l'État transfèrent de plus en plus de tâches aux entreprises, avant que celles-ci nous les confient. Et puis, il faudrait aussi que les entreprises disposent d'une capacité contributrice, ce qui n'est pas forcément le cas pour la plupart d'entre elles. Si un client vient me voir pour me demander ce qu'il doit choisir entre un salaire et des dividendes, je peux lui dire que j'ai besoin de réaliser une analyse de sa situation, lui redonner un rendez-vous dans quinze jours et lui facturer au final 1000 euros pour lui conseiller de choisir le salaire. Je peux aussi lui dire tout de suite que le salaire est la meilleure solution, parce que j'ai déjà la réponse. Le conseil sera donné et il ne m'aura pris que 30 secondes. Qu'on établisse une facturation spécifique, à la création d'entreprise, pour étudier la structure juridique et le prévisionnel, cela me semble normal. Pour le reste, ne laissons pas croire que la profession ne fait pas du conseil !

A. M. : La digitalisation est l'un de vos chevaux de bataille. Quel champ recouvre cette notion ? Pourquoi est-elle si importante pour votre profession ?

L. C. : On peut adopter deux attitudes face au progrès technologique : soit on le combat et alors on est sûr de péricliter, soit on se l'approprie et, dans ce cas, il devient une chance. Notre profession est confrontée à beaucoup de tâches qui sont à la fois chronophages et à faible valeur ajoutée. Les informatiser nous permettra d'être plus réactifs et disponibles pour d'autres activités. La facture électronique, par exemple, est un vrai enjeu. Tout comme la comptabilité prédictive. En détectant des lésions invisibles à l'œil nu, l'intelligence artificielle aide les médecins à poser un diagnostic et à rédiger une ordonnance. En détectant dans la comptabilité de toutes les entreprises qui ont déposé le bilan depuis six mois des facteurs de risque, le numérique, avec ses outils d'agrégation de données et sa puissance de calcul, doit nous permettre d'établir des diagnostics plus rapides et de sauver plus d'entreprises en alertant plus tôt nos clients. Notre profession a besoin d'une vraie acculturation dans ce domaine, mais l'enjeu est très important et je ne veux laisser personne sur le bord du chemin.



21 000

experts-comptables exercent en France.

Source : Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

A. M. : Quand un métier change, il doit le faire savoir et acquérir de nouveaux savoir-faire, notamment par la formation et le recrutement. Comment envisagez-vous ce double challenge pour votre profession ?

L. C. : La profession a déjà des obligations fortes de formation, pour accompagner le changement, par exemple. Quant au recrutement, l'informatisation des tâches rébarbatives va accroître notre attractivité auprès des jeunes qui réclament, plus que jamais, du sens et de l'utilité dans leur travail.

“ Face à la Covid 19, nous avons prouvé notre savoir-faire pour analyser la situation, accompagner les entreprises et préparer la relance. ”

A. M. : Qu'est-ce qui vous rend heureux d'exercer votre métier d'expert-comptable ?

L. C. : Voir vivre le dirigeant d'une belle entreprise, se dire qu'il est parti de rien et que, notamment grâce à nos conseils, il a su développer son affaire, créer des emplois, participer au développement de l'économie, en un mot, réussir... voilà une très belle satisfaction. Nous nous réalisons à travers la réussite de nos clients. •

Bio express

Originaire de Corse et âgé de 47 ans, Lionel Canesi est président du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables depuis décembre 2020. Professionnellement il est associé du cabinet Wizziou à Marseille (30 collaborateurs et 4 associés).

- Il a exercé de nombreuses fonctions syndicales et ordinales jusque devenir, en 2016, président du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Provence-Alpes Côte d'Azur où il a été réélu, en 2018, à l'unanimité.
- Entrepreneur convaincu, il a la volonté d'amener les experts-comptables à l'indépendance numérique. Faisant pour cela de sa région un véritable laboratoire pour la profession, il a créé INKO le premier incubateur/accélérateur de startups dédiées à l'expertise comptable et la première formation datascientist pour expert-comptable.



Retrouvez l'interview vidéo sur notre site.